

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

septembre 2013 • numéro **11**

GRANDES CULTURES



**LES PRIX PAYÉS AUX
PRODUCTEURS**
**Résultats de l'enquête
trimestrielle arrêtés
au 3^e trimestre de la
campagne 2012/13**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Le calcul des prix payés aux producteurs présentés dans ce document résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achat des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région. Ces prix d'achat sont issus de la comptabilité des organismes stockeurs et sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. Ils se distinguent ainsi des prix payés aux producteurs présentés dans la brochure mensuelle « Enquête prix payés aux producteurs », qui donnent une situation des prix pratiqués au 15 du mois.

Évolution des prix d'achat

| En €/t | 2007/08 | 2008/09 | 2009/10 | 2010/11 | 2011/2012 | 2012/13 | | Variation | Variation |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|-----------|
| | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2010 | 31/03/2011 | 31/03/2012 | 31/12/2012 | 31/03/2013 | trimestrielle | annuelle |
| Blé tendre | 178 | 147 | 107 | 169 | 176 | 206 | 211 | 2 % | 20 % |
| Blé dur | 270 | 227 | 162 | 201 | 267 | 228 | 236 | 3 % | -12 % |
| Orges | 159 | 155 | 94 | 137 | 171 | 192 | 193 | 1 % | 13 % |
| Mais | 171 | 97 | 97 | 162 | 159 | 184 | 189 | 3 % | 19 % |
| Seigle | 158 | 138 | 94 | 136 | 154 | 183 | 187 | 2 % | 22 % |
| Avoine | 158 | 139 | 77 | 116 | 161 | 195 | 200 | 2 % | 24 % |
| Triticale | 161 | 136 | 85 | 149 | 155 | 182 | 189 | 4 % | 21 % |
| Sorgho | 165 | 85 | 88 | 153 | 151 | 185 | 192 | 4 % | 27 % |
| Colza | 282 | 342 | 246 | 352 | 412 | 457 | 462 | 1 % | 12 % |
| Tournesol | 369 | 285 | 221 | 380 | 392 | 457 | 461 | 1 % | 18 % |
| Soja | 312 | 328 | 262 | 333 | 341 | 452 | 458 | 2 % | 34 % |
| Pois | 191 | 184 | 144 | 178 | 203 | 256 | 257 | 1 % | 27 % |
| Féveroles | 242 | 194 | 143 | 173 | 211 | 282 | 289 | 2 % | 37 % |

Source : FranceAgriMer

Les données présentées dans ce document concernent le calcul des prix moyens arrêtés au troisième trimestre de la campagne 2012/13. Il s'agit donc des transactions réalisées au cours de la période allant de juillet 2012 à mars 2013. Ces prix sont donc des prix moyens de campagne provisoires. Les prix de campagne complets seront connus avec l'intégration des données du dernier trimestre : il s'agit des prix arrêtés au 30 juin 2013, couvrant l'intégralité des transactions et intégrant les compléments versés en fin de campagne.

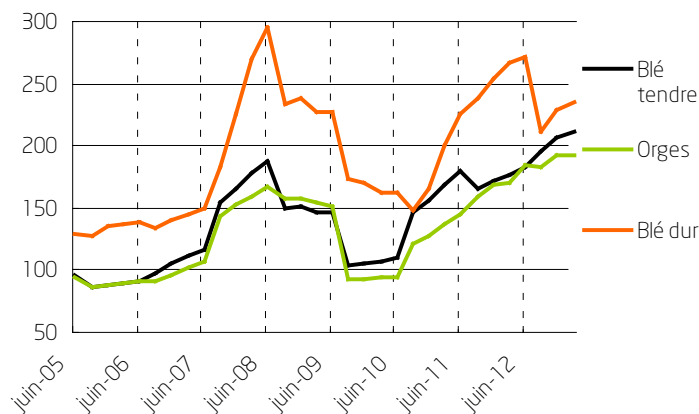
Les données complémentaires du troisième trimestre conduisent à des réévaluations à la hausse assez homogènes entre les espèces par rapport au constat effectué à la fin du trimestre précédent. Les augmentations sont comprises entre + 4 et + 8 euros, seuls les orges et les pois conservant des prix presque inchangés.

Le blé dur reste la seule espèce de cette enquête à s'échanger à un prix qui n'est pas un record. De plus, par rapport au prix proposé sur la même période la campagne précédente, l'écart se creuse encore légèrement et se porte à - 31 euros. Pour toutes les autres espèces, les prix arrêtés au 3^e trimestre confirment le constat de prix records déjà observé à l'occasion du précédent bilan portant sur les deux premiers trimestres de campagne. Toutefois, dans le cas des oléagineux et des protéagineux, le bonus constaté par rapport à la précédente campagne, sur la même période, s'amenuise, notamment pour le soja.

Avec ces évolutions, les prix pratiqués se maintiennent exceptionnellement homogènes au regard des précédentes campagnes.

Pour les céréales, seulement 49 euros séparent le prix proposé pour une tonne de seigle, espèce la moins chère de cette campagne, de celui proposé pour une tonne de blé dur. La convergence des prix s'accroît encore sur les prix des oléagineux : le prix du soja (458 €/t) est maintenant à seulement 4 euros de moins que le prix offert pour le colza (462 €/t), toujours à quasi parité avec le tournesol.

Blés, orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

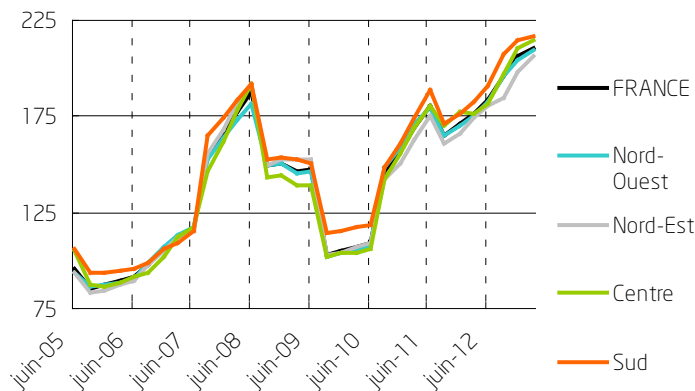
Blé tendre

Le prix moyen à la production 2012/03 du blé tendre, déjà record à l'ouverture de la campagne, poursuit sa tendance haussière. Il est réévalué de 5 euros avec la prise en compte des données complémentaires du 3^e trimestre pour établir un nouveau record à 211 €/t. À ce niveau, une tonne de blé s'échange 35 euros de plus que la campagne précédente sur la même période, et 24 euros de plus que le record de campagne 2007/08 (187 €/t, prix de campagne complet).



Les différents relevés de prix à l'échelle régionale se rapprochent. Le différentiel de prix maximum entre deux regroupements régionaux recule de 17 à 10 euros, à la faveur d'augmentations les plus prononcées (+8 €/t) dans le regroupement du Nord-Est où les prix étaient et demeurent les moins attractifs (207 €/t) et les plus modérées (seulement 2 euros de plus) dans le regroupement du Sud qui profite comme traditionnellement des prix les plus élevés (217 €/t).

Blé tendre : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

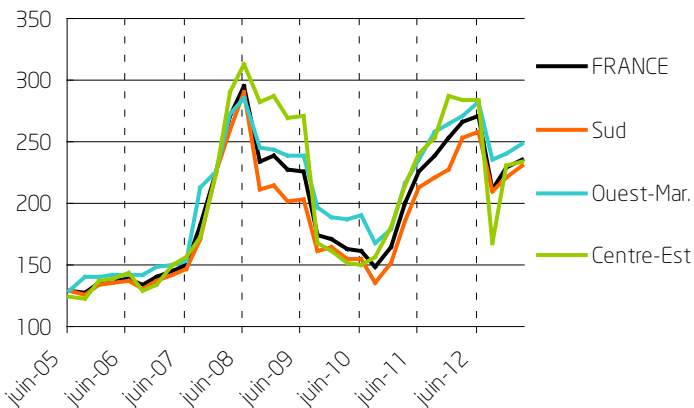


Source : FranceAgriMer

Blé dur

Le blé dur fait toujours figure d'exception parmi les 13 espèces enquêtées : alors que toutes les autres s'échangent à des prix records cette campagne, le blé dur conserve un prix inférieur à celui enregistré lors de la campagne exceptionnelle 2007/08 mais également lors de la campagne dernière. En effet, si le prix moyen du blé dur profite de la plus forte réévaluation (+ 8 euros) suite à la prise en compte des données du 3^e trimestre et se porte maintenant à 236 €/t, il demeure inférieur, aux prix pratiqués sur cette même période en 2007/08 (270 €/t) et en 2011/12 (267 €/t) et, à fortiori, aux prix complets de ces campagnes (295 et 272 €/t respectivement).

Blé dur : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

À l'échelle interrégionale, on observe des évolutions comparables dans les regroupements du Sud (+ 9 euros) et de l'Ouest-Maritime (+8 euros). Les augmentations sont plus modérées dans le regroupement du Centre-Est (+ 3 euros) qui avait fait l'objet d'un important rattrapage au 2^e trimestre (+17 euros).

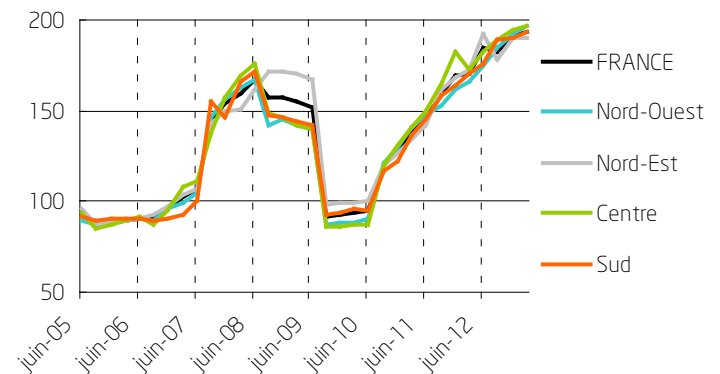
La hiérarchie interrégionale se maintient donc inchangée avec un différentiel de prix maximum de 19 euros relevé entre le Sud (230 €/t) et l'Ouest-Maritime (249 €/t).

Orges

Le prix des orges, toutes qualités confondues, est quasiment inchangé entre le calcul effectué à la fin du 2^e trimestre et cette consolidation. Une tonne d'orges s'échange ainsi au prix record de 193 euros.

Les prix pratiqués dans le regroupement du Nord-Ouest ont profité d'une réévaluation de 5 euros et ont ainsi rattrapés les prix du Centre, à 197 €/t. Ils s'agit des prix les plus attractifs. Les prix les moins avantageux sont toujours relevés dans le regroupement du Nord-Est, à 190 €/t, sans aucune modification par rapport aux prix constatés à mi-campagne. Le différentiel de prix maximum entre deux zones s'accroît donc légèrement mais reste toutefois très modéré, puisqu'il n'est que de 7 euros.

Orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

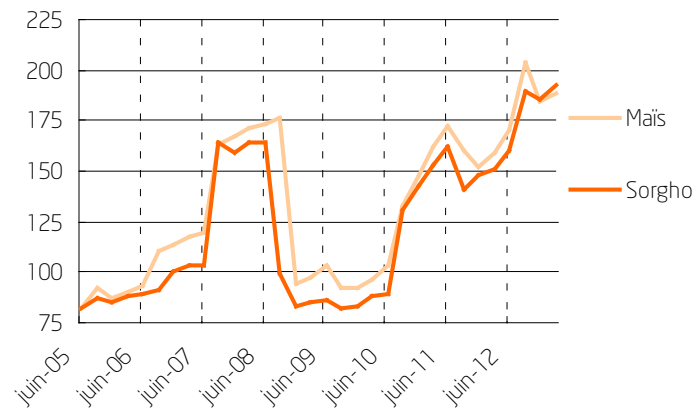
Mais et sorgho

En décalage avec les autres céréales, après le repli enregistré au 2^e trimestre en lien avec l'arrivée de la récolte, les prix à la production du maïs et du sorgho profitent également maintenant de révisions à la hausse.

La correction se porte à + 7 euros pour le prix du sorgho qui atteint maintenant le nouveau record de 192 €/t. À l'échelle des regroupements interrégionaux, la gamme de prix se maintient dans un intervalle de 12 euros, le regroupement du Sud profitant toujours des prix les plus attractifs (197 €/t), alors que les zones Ouest et Centre enregistrent des prix comparables (185 / 186 €/t).

Dans le cas du maïs, la prise en compte des données complémentaires du 3^e trimestre conduit à une révision à la hausse du prix moyen de campagne de 5 euros : il est maintenant calculé à 189 €/t. La décote du

Maïs et sorgho : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

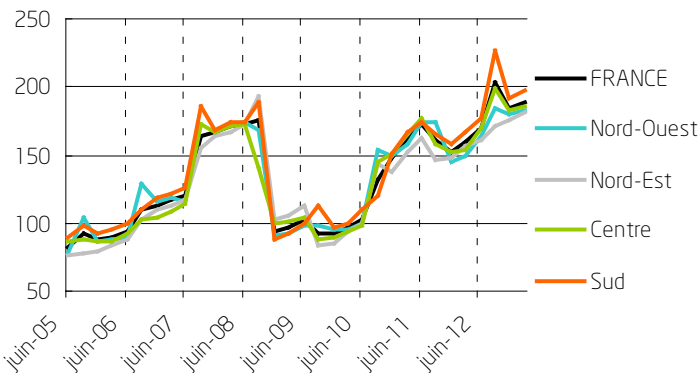


Source : FranceAgriMer

maïs sur le blé tendre s'accroît encore : une tonne de maïs s'échange 22 euros de moins qu'une tonne de blé tendre.

Les prix proposés dans les regroupements du Nord-Ouest et du Centre ont peu progressé depuis le constat effectué le trimestre précédent. En revanche, ils ont été réévalués de 7 euros dans les regroupements du Nord-Est et du Sud. Le différentiel de prix maximum relevé entre deux regroupements régionaux se maintient inchangé à 16 euros, toujours observé entre les zones Sud (198 €/t) et Nord-Est (182 €/t).

Maïs : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Seigle, avoine et triticale

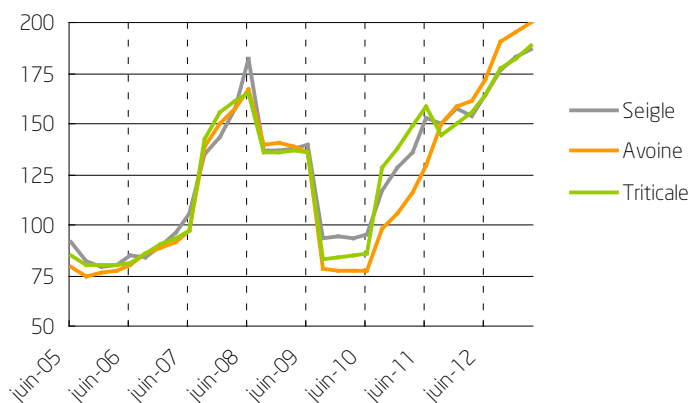
L'intégration des transactions du 3^e trimestre au calcul des prix moyens de campagne confirme les précédents constats avec des gains comparables sur ces trois espèces : le seigle et le triticale se maintiennent à quasi parité alors que l'avoine conserve un bonus, situation qui s'observe depuis la précédente campagne.

Le prix de l'avoine gagne 5 euros par rapport au bilan dressé au 31/12/2012 et franchit pour la 1^{er} fois le seuil des 200 €/t, soit près de 40 euros de plus que sur la même période la campagne précédente et

28 euros de plus que le record de campagne établi cette même année. L'avoine profite ainsi à plein des prix exceptionnels de la campagne 2012/13, c'est la 3^e céréale la plus chère, après le blé dur et le blé tendre. Le seigle et le triticale s'échangent à 187 / 189 €/t et conservent ainsi une décote de plus d'une dizaine d'euros sur l'avoine.

Les disparités de prix interrégionales sont plus importantes sur les prix de l'avoine que sur ceux du seigle et du triticale. En seigle et en triticale le différentiel de prix maximum entre deux regroupements régionaux approche une douzaine d'euros ; il est de l'ordre de 20 euros en avoine.

Seigle, avoine, triticale : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

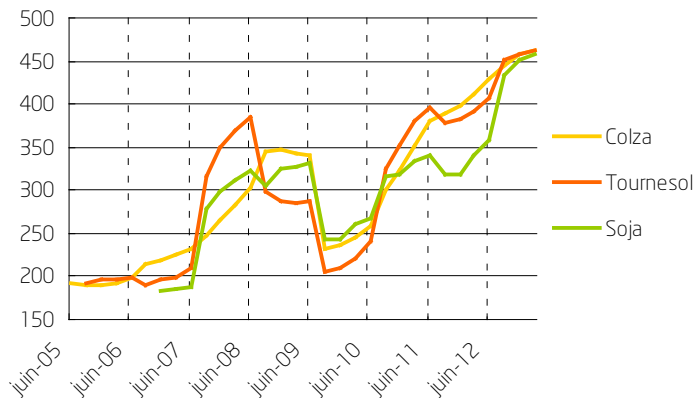


Source : FranceAgriMer

Oléagineux

Au-delà des prix records, la campagne 2012/13 se caractérise également par une exceptionnelle homogénéité des prix des oléagineux. De plus, la prise en compte des données complémentaires du 3^e trimestre confirme encore cette singularité, puisque les prix du colza, du tournesol et du soja se tiennent à présent dans un intervalle de 4 euros, proches de 460 €/t.

Colza, tournesol, soja : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer



Lors de la campagne précédente, le soja n'avait pas profité de l'envolée des prix des oléagineux qui avaient atteint des records. Cette nouvelle campagne, avec des prix élevés dès le démarrage (+76 euros entre le prix moyen 2011/12 et le prix moyen du 1^{er} trimestre 2012/13) et des réévaluations importantes au 2^e trimestre (+19 euros), a permis un rattrapage des prix du soja. Dans le sillage du colza et du tournesol, la correction de la moyenne de campagne suite à l'intégration des données du 3^e trimestre est à présent plus modérée (+6 euros). Le prix moyen du soja sur les trois trimestres de campagne s'établit ainsi à 458 €/t, soit plus de 100 euros de plus que ses précédents records.

Le prix moyen du tournesol gagne 4 euros par rapport au prix moyen calculé à la fin du 2^e trimestre et s'établit maintenant à 461 €/t, un prix comparable à celui du colza.

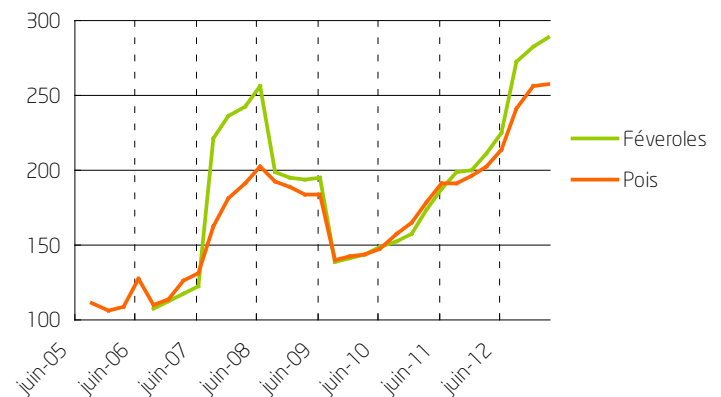
Le prix d'achat moyen du colza gagne 5 euros par rapport au constat effectué à la fin du 2^e trimestre. Une tonne de colza s'est donc échangée à 462 euros en moyenne sur cette période. Les évolutions à l'échelle interrégionale ont permis un rapprochement des différents prix. Le différentiel de prix maximum relevé entre deux regroupements régionaux recule ainsi de 17 à 12 €/t. Cet écart concerne toujours les regroupements du Centre (466 €/t) et du Sud (454 €/t).

Protéagineux

Les prix d'achat des féveroles et des pois s'étaient maintenus très proches les 4 précédentes campagnes. À l'inverse, les prix de la cam-

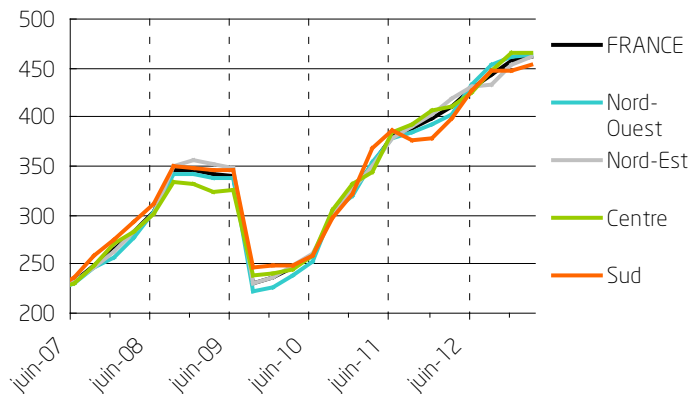
pagne 2012/13 s'orientent vers une configuration similaire à celle observée lors de la campagne 2007/08, à savoir un large bonus du prix des féveroles sur celui des pois. L'intégration des données du 3^e trimestre renforce encore cette tendance avec un prix moyen des pois qui se maintient presque inchangé par rapport au calcul effectué à la fin du 1^{er} semestre de campagne, alors que le prix des féveroles gagne encore 7 euros. La tonne de féveroles s'échange ainsi à 289 euros, contre 257 euros pour la tonne de pois.

Féveroles, pois : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Colza : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Méthodologie

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Tous les trimestres, les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 130 collecteurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Il s'agit de prix consolidés et non pas de prix à un instant donné, ce qui permet donc de prendre en compte les compléments de prix apportés en cours de campagne. Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs.

Rappel des régions enquêtées selon l'espèce

- **Blé tendre** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Blé dur** : Sud (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), Ouest-Maritime (Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes), Centre-Est (Centre, Rhône-Alpes)
- **Orges** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Avoine** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Seigle** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Triticale** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Maïs** : Nord-Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Sorgho** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Colza** : Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Centre, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Tournesol** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Soja** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
- **Pois** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Féveroles** : Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie

Les prix payés au x producteurs - résultats de l'enquête trimestrielle pour la campagne 2012/13 / LES SYNTHÈSES de FranceAgriMer / édition 2013

FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / www.franceagri.fr / www.agriculture.gouv.fr / Directeur de la publication : Éric Allain /

Rédaction : Direction Marchés, études et prospective / Service Bases d'information économique / Unité Enquêtes et données filières / Dominique Brulé

Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO

Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Fin de rédaction : juin 2013

Sources principales : FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Crédits photos : FranceAgriMer / Droits réservés

© tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / ISSN 2259 - 0161

